# RAPPORT D'EVALUATION

## NIVEAU DE TRANSPARENCE DU MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE EN TERMES DE PUBLICATION DE DONNEES

Cozygroup

Période de l'évaluation : 19 mai au 11 juin 2020
Date de publication : Fevrier 2021

## ONG ACTIONS MINES GUINEE (AMINES)

Action mines Guinée est une organisation non gouvernementale à but non lucratif agréée sous le numéro No354/MATD/CAB/SERPROMA/2015. Elle a pour mission principale de promouvoir la bonne gouvernance des industries extractives à travers des actions de sensibilisation, de formation et de plaidoyer. Plus d'information sur https://www.actionminesguinee.org/

## TABLE DES MATIERES


I. INTRODUCTION ..... 3
II. METHODOLOGIE ..... 4
III. RESULTATS DE L'EVALUATION ..... 5
IV. DETAILS SUR LES COMPOSANTES ..... 6
1. Textes juridiques et règlementaires ..... 6
2. Informations contextuelles ..... 7
3. Canaux de communication ..... 8
4. Suivi du contenu local et de la lutte contre la corruption ..... 8
V. RECOMMANDATIONS ..... 9
VI. ANNEXES ..... 10

# I INTRODUCTION

Le gouvernement Guinéen à travers le Ministère des Mines et de la Géologie (MMG) s'est engagé à promouvoir la transparence et la redevabilité dans la gouvernance du secteur minier. Cet engagement se traduit dans le code minier 2011 (amendé en 2013) par les articles 153 à 158, qui consacrent la transparence et la lutte contre la corruption dans le secteur minier.

Par ailleurs, le pays a souscrit à l'initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE) qui dans sa norme 2019, notamment l'exigence 7 encourage la divulgation systématique des données liées à l'exploitation minière.

C'est ainsi que dans son rôle d'acteur de la société civile, l'ONG Action Mines Guinée (AMINES) a réalisé ce projet qui consiste à évaluer le niveau de transparence du MMG en termes de publication des données sur le secteur minier. L'objectif est de favoriser la disponibilité des informations officielles aux citoyens sur les réformes du secteur minier et leur mise en œuvre en vue de soutenir un débat public informé sur la gouvernance minière. Spécifiquement, il s'agit de :

- Promouvoir l'accessibilité aux citoyens des informations officielles sur les réformes du secteur minier en Guinée et leur mise en œuvre ;
- Relever les insuffisances en matière de transparence et de redevabilité et proposer des solutions au MMG.

## Le présent rapport d'évaluation porte sur quatre composantes

1. **Textes juridiques et réglementaires**
2. **Informations contextuelles**
3. **Canaux de communication**
4. **Suivi du contenu local et de la lutte contre la corruption**

# II METHODOLOGIE

La présente évaluation a été réalisée pendant la période du 19 mai au 11 juin 2020. La méthodologie a consisté en la mise en place d'une équipe d'évaluation interne à Action Mines chargée de vérifier l'existence des informations sur le site internet officiel du MMG, sur la base des critères définis à cet effet.

La notation est établie à partir d'une échelle de mesure dont la note varie de 0 à 5 points, et privilégie l'existence d'informations à jour sur le site internet du MMG. Les critères sont notés selon les conclusions de l'équipe d'évaluation en fonction du niveau d'appréciation.

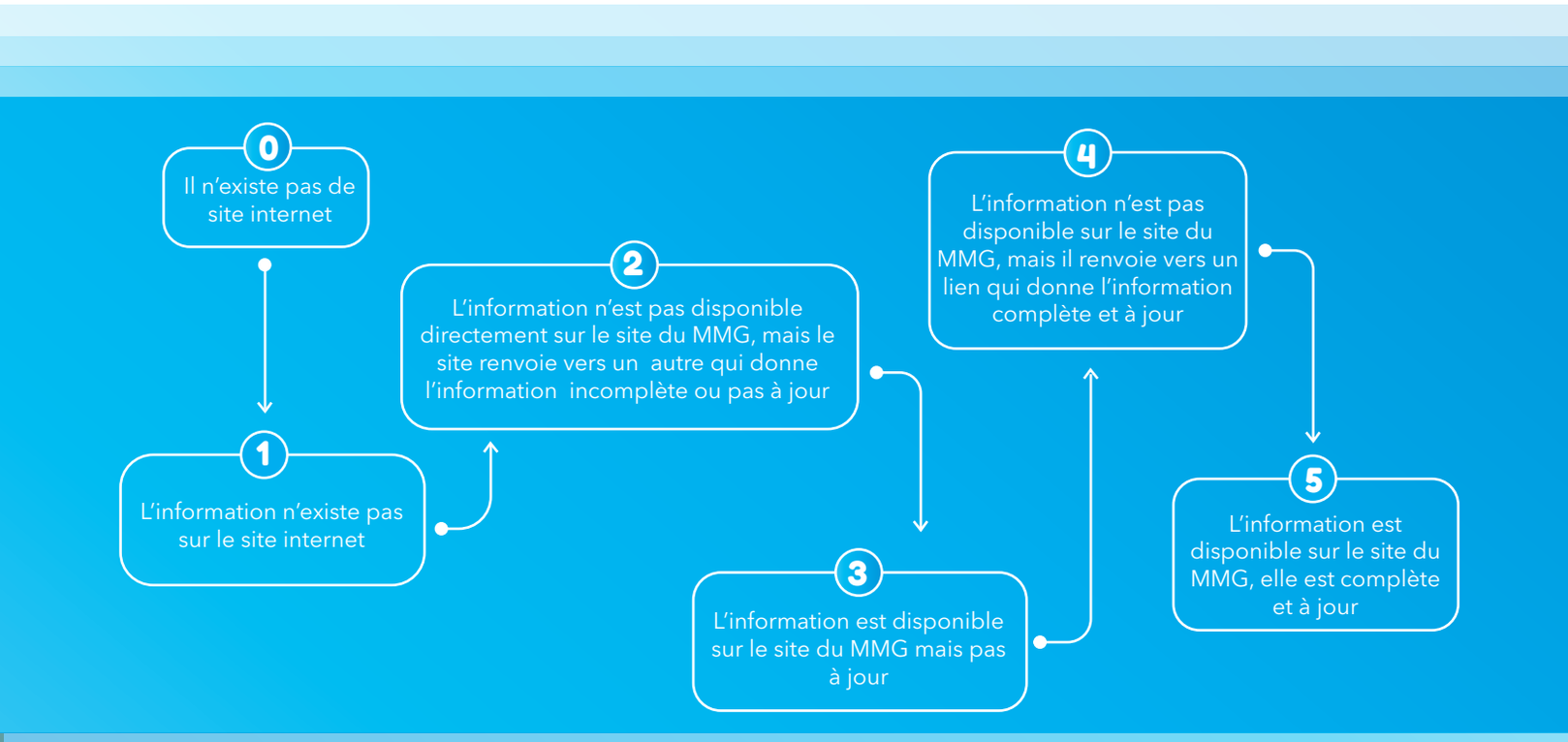


En fonction des notes globales obtenues au niveau de chaque composante, les appréciations suivantes sont attribuées

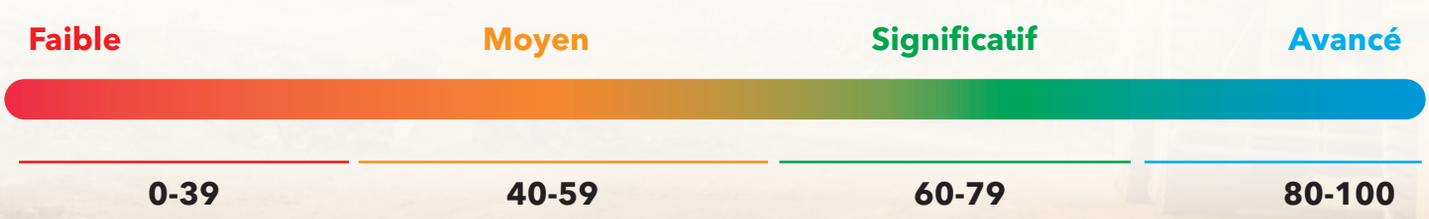

# III RESULTATS DE L'EVALUATION

L'évaluation du niveau de transparence du Ministère des Mines et de la Géologie en termes de publication des données (cf. Annexe) montre un niveau de transparence faible. Partant des scores obtenus sur chacune des composantes, le MMG a obtenu un score de 35 points sur 100.

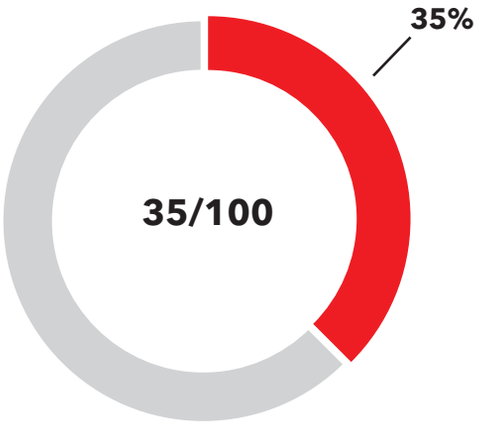


## INFORMATIONS CONTEXTUELLES

Le MMG obtient un score de 62/100 dans la composante « Informations contextuelles » avec un niveau significatif. On note un effort dans la publication des données relatives à l'activité minière et à ses impacts sur l'économie et le développement local sur ses canaux de communication.

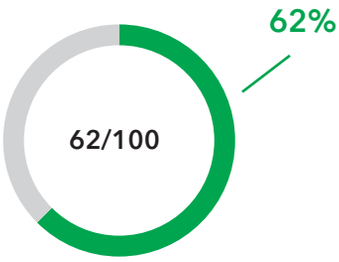


## TEXTES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

La composante « Textes juridiques et réglementaires » montre un niveau de transparence faible avec un score de 15/100. Cela résulte du fait que le site internet du MMG manque d'importantes données notamment relatives au cadre juridique et règlementaire. Les textes d'applications du code minier ainsi que certaines décisions importantes liées à la mise en œuvre de cette loi sectorielle ne sont pas systématiquement publiés sur le site internet du MMG.

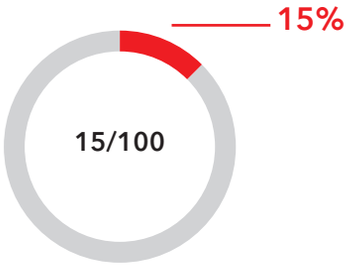


## CANAUX DE COMMUNICATION

Le MMG s'est montré fort dans la composante « Canaux de communication » où il montre un niveau significatif avec une moyenne de 77/100. Cette bonne performance s'explique par le fait qu'il existe plusieurs canaux de communication (Site internet, Facebook, Twitter, cadastre minier, contrats miniers) à travers lesquels le MMG diffuse les informations et actualités concernant le ministère et le secteur minier globalement.

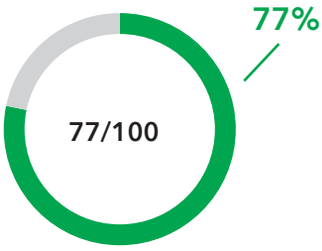


## SUIVI DU CONTENU LOCAL ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le MMG affiche le niveau le plus faible dans la composante « Suivi de la mise en œuvre du contenu local et lutte contre la corruption » avec un score bredouille de 0/100. Cela s'explique par le fait que le MMG n'a publié sur son site internet aucun des éléments de cette composante notamment relative aux plans de surveillance de lutte contre la corruption, les rapports annuels d'évaluation de la mise en œuvre du contenu local, les rapports d'activités et financiers du département.

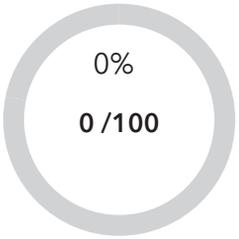

# IV DETAILS SUR LES COMPOSANTES

## Composante 1 : Textes juridiques et réglementaires

Cette composante consiste à vérifier globalement le niveau de publication des textes juridiques et réglementaires et d'autres actes administratifs sur le site internet du MMG, en se focalisant sur quinze critères.
Il ressort que seulement trois des quinze critères se retrouvent sur le site internet du MMG. Les autres éléments sont certes publiés ailleurs, mais ne figurent pas sur le site internet du MMG, qui est pourtant le ministère de tutelle et la principale administration concernée par la gestion du secteur des mines.

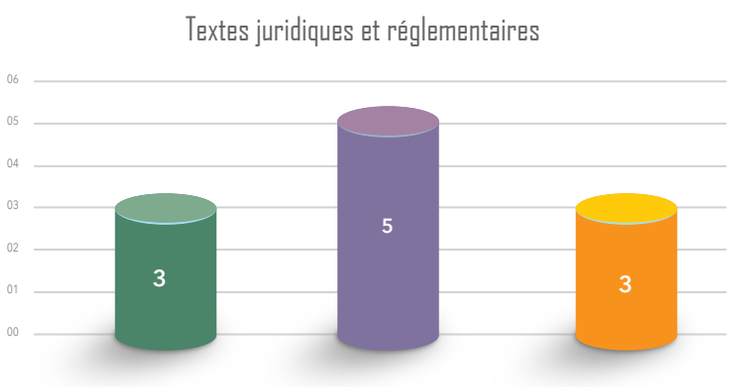


Legende

- La publication des textes règlementaires (décrets, arrêtés, décisions)
- Le Décret D/2014/014/PRG/SGG portant Adoption d'une Directive de réalisation d'une étude d'impact environnemental et social des opérations minières, du 17 janvier 2014.
- Les actes qui consacrent l'attribution, la prolongation, le renouvellement, le transfert, l'amodiation, le retrait ou la renonciation des titres miniers ;

**Publés sur le site du MMG**

1. Textes règlementaires (décrets, arrêtés, décisions)
2. Décret D/2014/014/PRG/SGG portant adoption d'une Directive de réalisation d'une étude d'impact environnemental et social des opérations minières, du 17 janvier 2014.
3. Les actes qui consacrent l'attribution, la prolongation, le renouvellement, le transfert, l'amodiation, le retrait ou la renonciation des titres miniers.

**Non publiés sur le site du MMG**

4. Décret de 2019 rattachant la SOGUIPAMI à la Présidence.
5. Décret D/2019/0199/PRG/SGG portant ouverture de l'appel d'offres pour l'attribution d'un titre minier sur les gisements de minerai de fer des blocs 1 et 2 de Simandou, du 13 juillet 2019.
6. Décret D/2018/278/PRG/SGG portant création de la bourse de sous-traitance et de partenariats en République de Guinée, du 14 novembre 2018.
7. Décret D/2017/152/PRG/SGG portant adoption de la Lettre de Politique Nationale du Contenu Local, du 03 juillet 2017.
8. Décret D/2019/127/PRG/SG portant nomination de l'administrateur du FNDL, du 29 avril 2019

**Non publiés sur le site du MMG**

9. Arrêté conjoint de 2019 portant manuel de procédures du FNDL et contenant la clé de répartition retenue.
10. Arrêté conjoint AC/2019/1570/MMG/MATD/MEF portant modalités d'utilisation, de gestion et de contrôle du FODEL, du 30 avril 2019.
11. Arrêté conjoint 2346/MMG/MATD/CAB/2019 portant mise en place, attribution et fonctionnement du comité conjoint MMG/MATD de supervision, de facilitation et de contrôle du mécanisme de gestion du FODEL, du 15 mai 2019.
12. Arrêté A/2013/474/MEEF/CAB/SGG portant adoption du Guide général d'évaluation environnementale, du 11 mars 2013.
13. Arrêté A/2019/4756/MMG/SGG portant création de la commission d'évaluation des offres pour l'octroi de la concession sur les gisements de minerai de fer des blocs 1 et 2 de Simandou, du 27 juin 2019.
14. Arrêté A/2019/4268/MMG portant Réservation des gisements de minerai de fer des blocs 1 et 2 de Simandou en vue de l'organisation d'une procédure d'appel d'offres, du 27 juin 2019.
15. Code des collectivités locales, du 24 février 2017.

## Composante 2 : Informations contextuelles

Cette composante consistait à vérifier la disposition du MMG à fournir suffisamment d'informations contextuelles pertinentes permettant de mieux comprendre les enjeux et d'être au courant de l'actualité concernant la gouvernance du secteur minier.

Sur douze critères définis, sept sont satisfaits, certains documents parmi ceux qui ne sont pas publiés sur le site internet du MMG, se retrouvent ailleurs sur d'autres sites web.

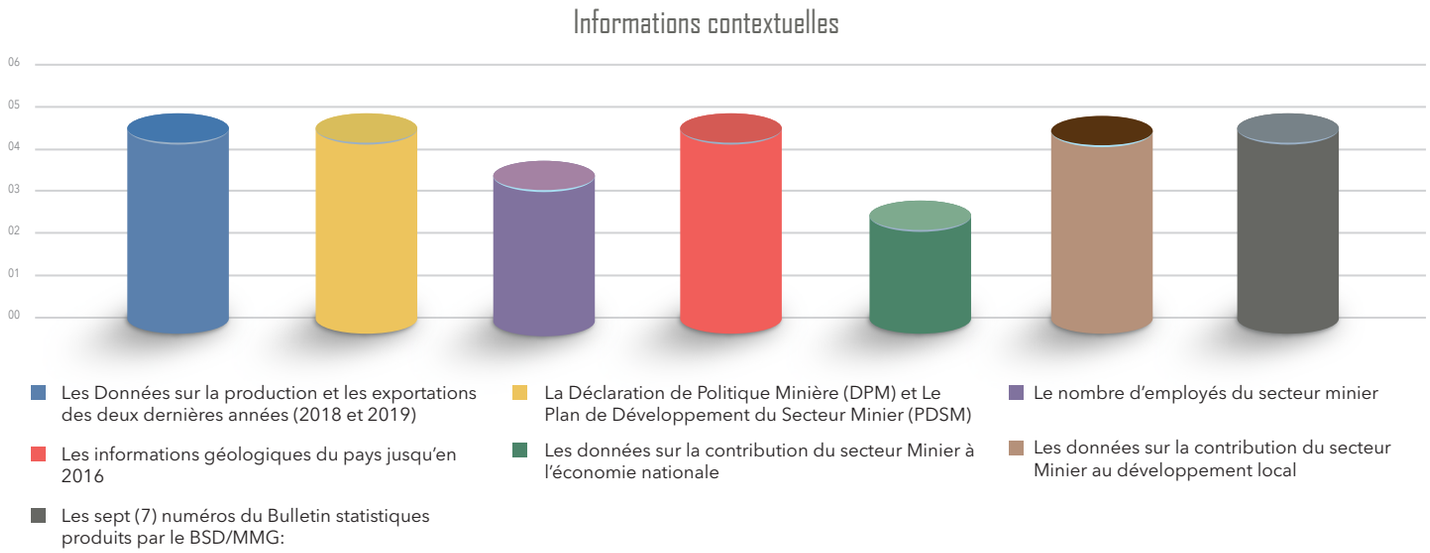


**Publés sur le site MMG**

1. Données sur la production et les exportations des deux dernières années (2018 et 2019)
2. Déclaration de Politique Minière et le Plan de Développement du Secteur Minier
3. Nombre d'employés du secteur minier
4. Informations géologiques du pays jusqu'en 2016
5. Données sur la contribution du secteur minier à l'économie nationale
6. Données sur la contribution du secteur minier au développement local
7. Bulletin des statistiques minières produits par le MMG

**Non publiés sur le site du MMG**

8. Communiqués du MMG sur l'appel d'offres de Simandou 1 et 2
9. Lettre de Politique Nationale du Contenu Local, Avril 2017
10. Lettre de Politique de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), de 2017
11. Publication des documents de planification (politiques, directives, orientations, plans, etc.)
12. Rapports d'étude d'impact environnemental et social

## Composante 3 : Canaux de communication

Cette composante permet de vérifier l'existence des moyens et outils par lesquels le MMG et certaines de ses administrations spécialisées communiquent ou divulguent les informations concernant la gouvernance du secteur minier dont il assure la tutelle.

Cinq critères sur six sont satisfaits dans cette composante.

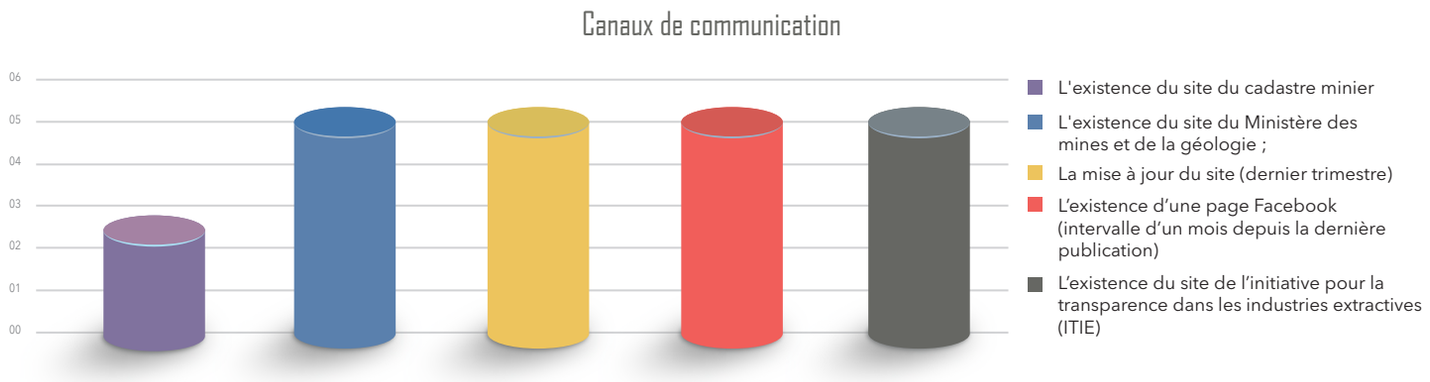


**Existe**

1. Existence du site internet du Ministère des mines et de la géologie ;
2. Existence du site web du cadastre minier
3. Mise à jour du site internet du MMG (dernier trimestre)
4. Mise à jour de la page Facebook du MMG (intervalle d'un mois depuis la dernière publication)
5. Existence du site internet de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)

**N'existe pas**

6. Existence du site internet de l'ANAIM

## Composante 4 : Suivi du contenu local et de la lutte contre la corruption

Cette composante permet de vérifier la transparence sur le niveau de mise en œuvre des politiques et programmes existant en matière de contenu local à travers les rapports produits par l'administration minière. Il s'agit en outre de vérifier l'état de mise en œuvre des mesures de lutte contre la corruption, consacrées par la législation minière à l'égard des entreprises minières.

Sur huit critères pris en compte, aucun n'a été satisfait.

**Non publiés sur le site du MMG**

1. Publication des rapports financiers du MMG
2. Publication des rapports d'activités du MMG
3. Rapports annuels d'évaluation de la mise en œuvre du contenu local ;
4. Plans de surveillance de lutte contre la corruption (art 156 code minier)
5. Rapport annuel sur le recours des sociétés minières aux entreprises guinéennes pour les prestations (article 107 code minier)
6. Programme de formation et de perfectionnement en matière d'emploi établi par les entreprises minières (article 108 code minier)
7. Programme de guinéisation du personnel établi par les entreprises minières (article 109 code minier)
8. Publication des codes de bonne conduite signés (art 155 code minier).

# V RECOMMANDATIONS

A la suite de cette évaluation, nous recommandons au MMG de prendre en compte tous les documents avec l'indicatif « non publié » et de veiller à leur mise en ligne. En priorité, il s'agit de :

**Publier et mettre en ligne les codes de bonne conduite signés par les entreprises minières**

La signature du code de bonne conduite est requise pour toute demande d'attribution de titre minier avec le MMG. Il implique l'engagement par les sociétés à respecter les lois guinéennes, et à se montrer coopératives dans des enquêtes sur des cas relatifs au paiement des pots-de-vin. Elle implique également leur engagement à respecter les douze principes de l'ITIE.

Suivant les termes de l'article 155 du code minier, les codes de bonne conduite signés doivent être publiés dans le journal officiel et sur le site internet officiel du Ministère en charge des Mines, ou tout autre site désigné par le Ministre.

**Publier et mettre en ligne le rapport annuel sur le recours des sociétés minières aux entreprises guinéennes pour les prestations de services**

Toute entreprise titulaire de titre minier est obligée de soumettre annuellement un rapport sur son recours aux PME, PMI et entreprises appartenant ou contrôlées par des Guinéens pour exposer en détail les contrats accordés de préférence aux entreprises guinéennes ainsi que les progrès réalisés pour se conformer à la part minimale définie à cet effet.

Suivant les termes de l'article 107 du code minier, ce rapport doit être publié au journal officiel et sur le site internet officiel du Ministère en charge des Mines, ou tout autre site désigné par le Ministre.

**Publier et mettre en ligne les rapports de mise en œuvre des plans de surveillance de lutte contre la corruption**

Pour des stratégies menées pendant l'année précédente ou envisagées pour l'année suivante ou pour toutes actions entreprises pour enquêter sur des cas relatifs à l'interdiction de paiement des pots-de-vin, toute société titulaire de titre minier ou d'autorisation est tenue de présenter au Ministère en charge des Mines, quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de chaque année civile, au plus tard, un plan de surveillance contre la corruption.
Selon les termes de l'article 156 du code minier, ce plan doit être publié sur le site internet officiel du Ministère en charge des Mines, ou tout autre site désigné par le Ministre, et dans un journal de large diffusion

**Publier et mettre en ligne le rapport de mise en œuvre du programme de formation et de perfectionnement en matière d'emploi en lien avec le programme de guinéisation.**

Employer en priorité les cadres guinéens ayant les compétences requises est une obligation pour toute entreprise titulaire d'un titre minier ou d'autorisation, de même que contribuer à leur formation professionnelle. Pour ce faire, elle devra soumettre chaque année un rapport qui détaillera son implication dans la création d'emplois ou le renforcement des capacités guinéennes ainsi que les progrès réalisés pour se conformer aux quota minima définis à cet effet.

Selon les dispositions de l'article 108 du code minier, ce rapport sera publié au journal officiel et sur le site internet officiel du Ministère en charge des Mines, ou tout autre site désigné par le Ministre.

**Publier et mettre en ligne tous les textes réglementaires en lien avec la gouvernance du secteur minier**

La plupart des textes juridiques auxquels nous faisons référence sont déjà disponibles et se retrouvent ailleurs sur d'autres sites internet. Le MMG en tant que Ministère de tutelle est invité à publier sur son site internet officiel l'ensemble de ces documents juridiques.

# V ANNEXES : NOTES ET COMMENTAIRES

## COMPOSANTE 1 : TEXTES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

**CRITERES**

Publication des textes règlementaires (décrets, arrêtés, décisions).

**Observation**

De nombreux textes sont publiés sur le site du Ministère des Mines et de la Géologie (MMG), cependant beaucoup d'autres textes d'ailleurs récents et importants ne sont pas publiés. Les quelques textes publiés se trouvent aux onglets cadre juridique et règlementaires et aux sous onglets droits fixes, taxes et redevances. Ils se retrouvent aux liens suivants :
https://mines.gov.gn/ministere/cadre-juridique-reglementaire/
https://mines.gov.gn/droits-frais-et-tarifs/
https://mines.gov.gn/procedures/

★★★☆☆

**CRITERES**

Code des collectivités locales, loi du 24 février 2017.

**Observation**

Ce texte n'est pas publié sur le site internet du MMG

☆☆☆☆☆

**CRITERES**

Décret D/2014/014/PRG/SGG portant adoption d'une Directive de réalisation d'une étude d'impact environnemental et social des opérations minières, du 17 janvier 2014. .

**Observation**

Ce texte est publié sur le site internet au lien suivant :
https://mines.gov.gn/docs/PDF/Decret-Portant-Adoption-d-une-Directive-de.pdf

★★★★★

**CRITERES**

Décret D/2019/127/PRG/SGG portant nomination de l'administrateur du FNDL, du 29 avril 2019.

**Observation**

Ce texte n'est pas publié sur le site internet du MMG

☆☆☆☆☆

**CRITERES**

Décret D/2017/152/PRG/SGG portant adoption de la Lettre de Politique Nationale du Contenu Local, du 03 juillet 2017

**Observation**

Ce texte n'est pas publié sur le site internet du MMG

☆☆☆☆☆

**CRITERES**

Décret de 2019 rattachant la SOGUIPAMI à la Présidence.

**Observation**

Ce texte n'est pas publié sur le site internet du MMG

☆☆☆☆☆

**CRITERES**

Décret D/2018/278/PRG/SGG portant création de la bourse de sous-traitance et de partenariats en République de Guinée, du 14 novembre 2018.

**Observation**

Ce texte n'est pas publié sur le site internet du MMG

☆☆☆☆☆

**CRITERES**

Arrêté A/2013/474/MEEF/CAB/SGG portant adoption du Guide général d'évaluation environnementale, du 11 mars 2013.

**Observation**

Ce texte n'est pas publié sur le site internet du MMG

**CRITERES**

Arrêté conjoint 2346/MMG/MATD/CAB/2019 portant mise en place, attribution et fonctionnement du comité conjoint MMG/MATD de supervision, de facilitation et de contrôle du mécanisme de gestion du FODEL, du 15 mai 2019.

**Observation**

Ce texte n'est pas publié sur le site. C'est plutôt la version de janvier 2019 suivante abrogée mais encore en ligne sur le site du MMG.
https://mines.gov.gn/assets/uploads/2019/06/Arrete-Comite-Interministeriel-CAGF-FODEL-2019.pdf

**CRITERES**

Arrêté conjoint AC/2019/1570/MMG/MATD/MEF portant modalités d'utilisation, de gestion et de contrôle du FODEL, du 30 avril 2019.

**Observation**

Ce texte est n'est pas publié sur le site internet du MMG. C'est la version de 2018 qui est encore en ligne pourtant abrogée.
https://mines.gov.gn/assets/uploads/2019/06/Arrete-conjoint-FODEL-Novembre-2018.pdf

**CRITERES**

Arrêté conjoint de 2019 portant manuel de procédures du FNDL et contenant la clé de répartition retenue.

**Observation**

Ce texte n'est pas publié sur le site internet du MMG

**CRITERES**

Décret D/2019/0199/PRG/SGG portant ouverture de l'appel d'offres pour l'attribution d'un titre minier sur les gisements de minerai de fer des blocs 1 et 2 de Simandou, du 13 juillet 2019.

**Observation**

Ce texte n'est pas publié sur le site internet du MMG. C'est plutôt l'avis d'appel d'offres qui est publié au lien suivant :
https://mines.gov.gn/avis-dappel-doffres-la-reprise-des-blocs-1-et-2-du-gisement-de-fer-de-simandou/

**CRITERES**

Arrêté A/2019/4756/MMG/SGG portant création de la commission d'évaluation des offres pour l'octroi de la concession sur les gisements de minerai de fer des blocs 1 et 2 de Simandou, du 27 juin 2019.

**Observation**

Ce texte n'est pas publié sur le site internet du MMG.

**CRITERES**

Arrêté A/2019/4268/MMG portant réservation des gisements de minerai de fer des blocs 1 et 2 de Simandou en vue de l'organisation d'une procédure d'appel d'offres, du 27 juin 2019..

**Observation**

Ce texte n'est pas publié sur le site internet du MMG.

★★★★★

**CRITERES**

Les actes qui consacrent l'attribution, la prolongation, le renouvellement, le transfert, l'amodiation, le retrait ou la renonciation des titres miniers ;

**Observation**

Quelques informations sur les actes qui consacrent l'attribution, la prolongation, le renouvellement, le transfert, l'amodiation, le retrait ou la renonciation des titres miniers sont publiées sur le site aux liens suivants : https://mines.gov.gn/assets/uploads/2017/03/procedure-cadastre-minier.pdf
https://mines.gov.gn/docs/PDF/arretes/Arrete_2016_Droits_Fixes-et-Redevances_Mines-Guinee.pdf

★★★★★

## COMPOSANTE 2 : INFORMATIONS CONTEXTUELLES

**CRITERES**

Données sur la production et les exportations des deux dernières années (2018 et 2019).

**Observation**

Les données sur la production et les exportations des deux dernières années (2018 et 2019) sont publiées sur le site internet du MMG à travers le bulletin des statistiques minières au lien suivant : https://mines.gov.gn/bulletins-statistiques-mineres

★★★★★

**CRITERES**

Déclaration de Politique Minière (DPM) et le Plan de Développement du Secteur Minier (PDSM).

**Observation**

La Déclaration de Politique Minière (DPM) et le Plan de Développement du Secteur Minier (PDSM) sont publiés aux liens suivant :
https://mines.gov.gn/declaration-de-politique-miniere/
https://mines.gov.gn/plan-de-developpement-du-secteur-minier-pdsm/

★★★★★

**CRITERES**

La Lettre de Politique de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), 2017.

**Observation**

Ce texte n'est pas publié sur le site internet du MMG. Il y'a plutôt un article expliquant sommairement la RSE qui est publié sous le lien suivant :
https://mines.gov.gn/priorites/responsabilite-sociale-et-environnementale/

★★★★★

**CRITERES**

Informations géologiques du pays jusqu'en 2016.

**Observation**

Des informations existent sur la géologie guinéenne à l'onglet « Potentiel minéral », ici le lien sur celles de la bauxite par exemple : https://mines.gov.gn/ressources/bauxite/

★★★★★

**CRITERES**

Nombre d'employés du secteur minier.

**Observation**

Les données sur l'emploi ne sont pas publiées sur le site internet du MMG. Cependant, le site renvoi à celui Du secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée qui contient les rapports ITIE où cette information peut être trouvée dans la rubrique informations contextuelles. Voici le lien du renvoi : https://mines.gov.gn/initiative-transparence-industries-extractives-itie/
Ici le lien du rapport ITIE : https://www.itie-guinee.org/rapport-2017/

★★★★☆

**CRITERES**

Lettre de Politique Nationale du Contenu Local, Avril 2017.

**Observation**

Ce texte n'est pas publié sur le site internet du MMG

☆☆☆☆☆

**CRITERES**

Informations géologiques du pays jusqu'en 2016.

**Observation**

Des informations existent sur la géologie guinéenne à l'onglet « Potentiel minéral », ici le lien sur celles de la bauxite par exemple : https://mines.gov.gn/ressources/bauxite/

★★★★★

**CRITERES**

Bulletins des statistiques minières produits par le MMG.

**Observation**

Les 7 bulletins sont publiés au lien suivant : https://mines.gov.gn/bulletins-statistiques-minieres/

★★★★★

**CRITERES**

Données sur la contribution du secteur minier à l'économie nationale.

**Observation**

L'information sur la contribution du secteur au PIB affichée sur le site internet du MMG n'est pas à jour. Les données publiées ne s'arrêtent qu'en 2014. Le lien suivant illustre cette affirmation https://mines.gov.gn/contribution-du-secteur-minier-dans-le-pib-guineen/

★★★☆☆

**CRITERES**

Données sur la contribution du secteur minier au développement local

**Observation**

Les informations sur la contribution au développement local existent dans l'onglet documentation menant aux bulletins des statistiques minières au lien suivant : https://www.mines.gov.gn/assets/uploads/2020/06/Bulletin-Statistique-Mini%c3%a8re-N%c2%b0007_2020.pdf

★★★★★

**CRITERES**

Publication des documents de planification (politiques, directives, orientations, plans, etc.)

**Observation**

Certains documents de planification sont publiés sur le site internet du MMG. Cependant, il manque beaucoup d'autres. Ceux qui sont publiés, le sont sous l'onglet priorité au lien suivant :
https://mines.gov.gn/priorites/

☆☆☆☆☆

**CRITERES**

Rapports d'étude d'impact environnemental et social

**Observation**

Les rapports d'étude d'impact environnemental et social ne sont pas publiés sur le site internet du MMG, encore moins un lien renvoyant à ces rapports sur le site du BGEEE (Bureau Guinéen d'Etudes et d'Evaluation Environnementale)

★★★★★

**CRITERES**

Communiqués du MMG sur l'appel d'offre de Simandou 1 et 2.

**Observation**

Ce texte est publié sur le site, au lien suivant : https://mines.gov.gn/avis-dappel-doffres-la-reprise-des-blocs-1-et-2-du-gisement-de-fer-de-simandou/

★★★★★

## COMPOSANTE 3 : CANAUX DE COMMUNICATION

**CRITERES**

Rapports d'étude d'impact environnemental et social

**Observation**

La Guinée a un cadastre minier qui n'est pas à jour. Il est indiqué que les informations sur le portail web du cadastre minier sont généralement mises à jour tous les jours ouvrables. Or, il se trouve que l'un des titres miniers concédé à la Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK) tel qu'affiché sur le site présente que : la concession minière de CBK expire en date du 13/11/2011.
Les informations sur le cadastre minier se trouvent à l'adresse suivante : http://guinee.cadastreminier.org/fr/

★★★☆☆

**CRITERES**

Mise à jour du site internet du MMG (dernier trimestre)

**Observation**

Le site internet du MMG est à jour. La publication date du 10 juin 2020 sur le lien suivant : https://mines.gov.gn/blocs-1-et-2-du-simandou-les-avantages-socioeconomiques-du-projet-de-exploitation/

★★★★★

**CRITERES**

Existence du site du MMG.

**Observation**

Le site du MMG existe à l'adresse suivante: https://mines.gov.gn/

★★★★★

**CRITERES**

Existence d'une page Facebook (intervalle d'un mois depuis la dernière publication)

**Observation**

Le MMG a effectivement une page Facebook mise à jour en fonction des évènements du département. La page se trouve à l'adresse suivante : https://www.facebook.com/MinesGeologieGN/

★★★★★

**CRITERES**

Existence du site internet de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)

**Observation**

Le secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée a effectivement un site internet, à l'adresse suivant : https://www.itie-guinee.org/

★★★★★

**CRITERES**

Existence du site de l'ANAIM (Agence Nationale des Infrastructures Minières)

**Observation**

L'ANAIM sous la tutelle du MMG n'a pas de site internet.

☆☆☆☆☆

## COMPOSANTE 4 : SUIVI DU CONTENU LOCAL ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**CRITERES**

Publication des rapports financiers

**Observation**

Les données sur les rapports financiers ne sont pas publiées sur le site internet du MMG. Nous avons trouvé la rubrique « rapport » dans l'onglet documentation au lien suivant : https://mines.gov.gn/media/rapports/

☆☆☆☆☆

**CRITERES**

Publication des rapports d'activités

**Observation**

Les données sur les rapports d'activités du MMG ne sont pas publiées sur le site internet. Nous avons trouvé la rubrique « rapport » dans l'onglet documentation au lien suivant : https://mines.gov.gn/media/rapports/

☆☆☆☆☆

**CRITERES**

Rapports annuels d'évaluation de la mise en œuvre du contenu local.

**Observation**

Ce rapport n'est pas disponible sur le site internet du MMG.

☆☆☆☆☆

**CRITERES**

Plan de surveillance de lutte contre la corruption établis par les entreprises minières (art 156 code minier)

**Observation**

Ce plan n'est pas publié sur le site internet du MMG

☆☆☆☆☆

**CRITERES**

Publication des codes de bonne conduite signés (art 155 code minier).

**Observation**

Les codes de bonne conduite ne sont pas publiés sur le site internet du MMG..

☆☆☆☆☆

**CRITERES**

Programme de formation et de perfectionnement en matière d'emploi (article 108 code minier)

**Observation**

Ce rapport n'est pas disponible sur le site internet du MMG.

☆☆☆☆☆

**CRITERES**

Rapports annuels sur le recours des sociétés minières aux entreprises guinéennes pour les prestations (article 107 code minier);

**Observation**

Ce rapport n'est pas disponible sur le site internet du MMG

**CRITERES**

Programme de guinéisation du personnel guinéen établis par les entreprises minières (article 109 code minier) ;

**Observation**

Ce rapport n'est pas disponible sur le site internet du MMG

Avec l'appui technique de :

Natural Resource Governance Institute
Oil, gas and mining for development.

OSIWA

---

*Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux de l'ONG Action Mines Guinée et ne reflètent pas des positions officielles des partenaires techniques et financiers qui ont accompagné cette évaluation.*